

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 06/05/2024

ID : 001-200070118-20240430-DEL_24_04_30_16-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 7

Absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 24 avril 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, , Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Anne TURREL, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Denis SAUJOT), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Thierry MICHAL (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Christelle PAGET, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Roger RIBOLLET, Mme Marie-Monique THIVOLLE (pouvoir à M. Romain COTTEY), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT (pouvoir à M. Richard LABALME), M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GIMARET

N°2024/04/30/16 – Signature de conventions de servitudes en régularisation de canalisations publiques situées sous terrains privés et en vue de la pose d'un collecteur des eaux usées en terrains privés à Messimy-sur-Saône

Vu les articles 637 et suivants du Code Civil,

M. DESCHIZEAUX expose que dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux du bourg de la commune de Messimy-sur-Saône (travaux inscrits dans le schéma directeur d'assainissement), des conventions de servitude sont à établir.

D'une part, un réseau unitaire existant et recevant les eaux usées et les eaux pluviales traverse des propriétés privées. Or, aucune servitude n'est existante, il convient donc de régulariser la situation.

D'autre part, les travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées-eaux pluviales nécessitent la pose d'un collecteur d'eaux usées strict et ses ouvrages accessoires en parallèle du réseau unitaire existant qui sera conservé pour la collecte et l'évacuation des eaux pluviales.

Il est donc proposé de signer les conventions nécessaires qui concernent 7 parcelles privées appartenant à 6 propriétaires différents.

Après avis favorable de la commission Assainissement du 6 mars et du 10 avril 2024,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE M. le Président à signer les conventions de servitudes portant sur les parcelles A-321, A-320, A-319, A-1011, A-318, A-317 et A-1891 situées à Messimy-sur-Saône et à confier les formalités d'enregistrement desdites conventions à la diligence du notaire habituel de la Communauté de Communes.

PRECISE qu'aucune indemnité n'a été convenue entre les parties.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 30 avril 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

De la publication de la délibération sur le site internet le

De la notification de la convention relative à la parcelle A317 le

De la notification de la convention relative à la parcelle A318 le

De la notification de la convention relative à la parcelle A320 le

De la notification de la convention relative à la parcelle A321 le

De la notification de la convention relative à la parcelle A1011 le

De la notification de la convention relative aux parcelles A319 et A1891 le

Le Président, Jean-Claude DESCHIZEAUX